

# AFFICHAGE ASSOCIATIF

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

### QUI EST CONCERNÉ ?

- ▶ Les stages et ateliers ne sont pas indiqués sur les affiches 120x176 cm (*pour promouvoir vos stages, n'hésitez pas à contacter le service Communication directement*).
- ▶ Seuls les événements se déroulant sur la commune sont pris en compte.

### COMMENT S'INSCRIRE ?

- ▶ Grâce au formulaire en ligne sur le site internet [www.voisins78.fr](http://www.voisins78.fr) dans la rubrique « Culture/Sport/Associations ».
- ▶ Les associations sont moteurs de leur communication. Si aucune demande d'inscription n'est faite par l'association, les événements ne sont pas publiés.
- ▶ Aucune demande ne sera effectuée par mail ou par téléphone. Seules les demandes effectuées via notre site internet, à travers le formulaire d'inscription, seront prises en compte.

### DÉLAIS

- ▶ Les demandes d'affichage doivent se faire un mois, dernier délai, avant votre événement.
- ▶ Les réservations doivent coïncider avec votre événement, c'est à dire que l'événement doit avoir lieu dans la quinzaine de l'affichage concerné.

### ARBITRAGE

- ▶ Pour les associations à l'actualité chargée en événements, deux rendez-vous sont acceptés par quinzaine afin de permettre à chacun de trouver un créneau disponible sur les supports. Au delà de deux demandes par quinzaine, la Ville arbitrera les manifestations sur lesquelles elle souhaite communiquer.
- ▶ La Ville se réserve le droit de prioriser les demandes effectuées.

### DIVERS

- ▶ Pour votre parfaite information, les affichages et désaffichages sont effectués les mardis.
- ▶ Pour votre communication, pensez à nos autres supports : le Sortir à Voisins, le site internet, les réseaux sociaux et [voisins.today](http://voisins.today).

### CONTACT

Service Communication - 1 place Charles de Gaulle - 78960 Voisins le Bretonneux  
01 30 48 59 30